

Pacte de responsabilité

« C'est une politique de gauche qui est menée, un projet de société qui articule le redressement de notre économie, la préservation de notre modèle social et la pérennité des valeurs républicaines contre ce qui les menace. En impulsant l'accélération et l'approfondissement de cette politique, le président de la République redonne son rang à la France et confiance aux Français ».

Le deuxième chantier consiste à donner de la visibilité aux entreprises en matière de fiscalité afin qu'elles puissent engager les investissements.

La simplification constitue le troisième chantier du pacte de responsabilité. Il s'agit là d'aller encore plus loin que ce que le président de la République avait annoncé avec « le choc de simplification ». « C'est un élément clé pour instaurer la confiance », a insisté François Hollande.

Mais tout cela ne saurait se comprendre sans contreparties, en termes d'emploi et d'investissement, de la part des entreprises. C'est d'ailleurs le quatrième chantier de ce pacte.

C'est par ces mots que le Premier secrétaire national du Parti Socialiste, Harlem Désir, a salué les propos tenus par le président de la République à l'occasion de sa conférence de presse, le 14 janvier 2014.

Au cours de cette 3^e conférence de presse, François Hollande a précisé les contours du pacte de responsabilité.

« Il a un principe simple : c'est d'alléger les charges des entreprises, de réduire leurs contraintes sur leurs activités ; et en contrepartie de permettre plus d'embauches et davantage de dialogue social », a indiqué le chef de l'État.

Ce pacte couvre quatre chantiers. D'abord, la poursuite de l'allègement du coût du travail, déjà engagé en novembre dernier. François Hollande a fixé comme objectif la fin des cotisations familiales qui représentent 30 milliards d'euros.

Ensuite, le président de la République veut donner de la visibilité aux entreprises en fixant une trajectoire de prélèvements obligatoires. « **Il ne peut pas y avoir d'investissements si le cadre n'est pas clair, si les règles changent** », a rappelé François Hollande.



Redonner confiance aux Français

« Elles doivent être définies au niveau national et déclinées par branches professionnelles. Elles porteront sur des objectifs chiffrés d'embauches, d'insertion des jeunes, de travail des seniors, de qualité de l'emploi, de formation, d'ouvertures de négociations sur les rémunérations et la modernisation du dialogue social ».

Un Observatoire des contreparties sera mis en place et le Parlement y sera associé, a précisé le président de la République. 🇫🇷

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 23/01/2014



Dossier de la semaine
Après les inondations



Vie de la Fédération
Bmo : la campagne est lancée



Interview
Européennes : rien n'est joué
Avec Yves Bertoncini

Banalisation de la réaction

Il suffit que deux amendements parlementaires veuillent améliorer l'accès à l'avortement pour que les groupuscules les plus rétrogrades appellent à manifester contre ce qu'ils appellent « la banalisation de l'avortement ».

En réalité, c'est à une banalisation de la parole réactionnaire que nous assistons. Car nous ne sommes pas dupes : ces amendements ne sont qu'un prétexte : l'extrême-droite réactionnaire veut simplement remettre en cause le droit à l'avortement. L'an dernier ils manifestaient contre le mariage pour tous. Cette année, c'est contre l'avortement. Et l'année prochaine ? Pour l'abrogation de la loi de 1905 ? Pour défendre les droits qui sont de plus en plus menacés, le PS soutient l'appel à la manifestation le 1^{er} février à 14h00, place de la liberté à Brest.

L'État aux côtés des communes



Gilbert Le Bris a interrogé, au début du mois de janvier, le gouvernement sur les inondations en Bretagne.

« Monsieur le ministre de l'Environnement, les fêtes de fin d'année n'ont pas été très joyeuses pour la plupart des sinistrés victimes des inondations. C'est vrai dans ma circonscription, à Quimperlé, comme dans d'autres villes du Finistère telles que Quimper, Châteaulin et Morlaix, et dans bien d'autres lieux de Bretagne où les crues ont eu des conséquences catastrophiques. Le gouvernement a d'ailleurs pu les mesurer puisque plusieurs ministres ont très rapidement effectué des visites fort appréciées sur place.

Le moment est venu de tirer les conséquences de ces intempéries et de s'interroger. Tout d'abord, le système d'alerte a connu des dysfonctionnements initiaux qui l'ont empêché de mesurer la vitesse et l'ampleur des crues. La fermeture de centres météo n'y est peut-être pas étrangère : il serait souhaitable d'en tirer les conséquences.

Enfin, les villes qui ont été touchées et qui, pour la plupart, avaient effectué des travaux importants et onéreux afin d'éviter ces inondations, savent que la prévention passe par des aménagements légers en amont. Or, les petites communes rurales de l'amont n'ont les moyens ni techniques, ni juridiques, ni financiers d'agir en ce sens. Peut-on mobiliser les services d'agences publiques comme l'Agence de l'eau afin de résoudre l'ensemble de ces problèmes ? »

Pour Philippe Martin, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie : « Les inondations qui ont touché la Bretagne nous rappellent la nécessité d'agir pour réduire la vulnérabilité de nos territoires face à ces phénomènes ». À la lumière de cette expérience, le gouvernement est décidé à améliorer la rapidité de son système d'alerte, l'efficacité de sa réponse et la coordination avec les communes concernées.

Quant à la réduction de la source des risques d'inondation, les parlementaires y ont déjà contribué en votant la création d'une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations dans le cadre de la loi sur les métropoles.

Les événements qui se sont déroulés en Bretagne doivent être analysés. Ce qui peut être amélioré doit l'être.

Après les inondations

Il faut aborder la question des inondations avec beaucoup de modestie et d'humilité. Alors que plusieurs villes ont été touchées, les socialistes, élus et candidats se sont d'abord concentrés sur l'aide aux victimes sans entrer dans de vaines polémiques, contrairement à certains candidats de droite.



Le gouvernement attentif au Finistère

« Les intempéries qui ont frappé la Bretagne et singulièrement le Finistère, en décembre et janvier, avaient un caractère exceptionnel », rappelle Armelle Huruguen, conseillère générale en charge de la politique de l'eau. Il faut distinguer deux phases dans les intempéries. D'abord, de très fortes précipitations vers Noël qui ont provoqué des crues intensives. En quelques jours, les Monts d'Arrée ont reçu 340 mm d'eau. Pour la fin de l'année 2013 et le début 2014, d'autres précipitations sont tombées sur un sol gorgé d'eau. En outre, elles ont coïncidé avec de forts coefficients de marée et des vents violents provoquant de graves dégâts sur les côtes.

« Il est très important, après des phénomènes aussi violents, de bien garder la mémoire de ces catastrophes pour ajuster les procédures d'alerte et de réponse », estime Armelle Huruguen.

Dès le 26 décembre, le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, s'est rendu dans le Finistère. Il est revenu, accompagné de Philippe Martin, ministre de l'Écologie et du Développement durable, le 9 janvier. À cette occasion, à Morlaix, il a rencontré les pompiers et l'ensemble des sauveteurs qui sont intervenus pour venir en aide aux sinistrés.

Pierre Maille, président du Conseil général, s'est rendu à Quimperlé, le 15 janvier. Accompagné de Michaël Quernez,

vice-président et conseiller général du canton, et Nicole Ziegler, vice-présidente déléguée au Pays de Cornouaille. Il est allé à la rencontre des élus locaux pour faire un point sur la situation, en particulier des ouvrages départementaux.

D'après les premières constatations, les deux ponts situés en basse ville (pont du Bourgneuf et pont du Moulin de la Ville) et propriétés du Conseil général, n'ont pas subi de dégradation. Pierre Maille a annoncé qu'ils feront l'objet d'une inspection approfondie dès que les conditions météorologiques le permettront. En tout, 117 ouvrages d'art seront contrôlés sur le bassin versant de la Laïta.

Le Conseil général portera également une attention particulière aux travaux du SAGE et du Syndicat Mixte de l'Eillé, Isole, Laïta pour prévenir les risques d'inondation en amont.

De plus, Pierre Maille s'est engagé à soutenir, avec la CCI et les différents partenaires, les commerçants touchés par les inondations dans leur démarche auprès des assureurs. Le Conseil général soutiendra les acteurs concernés dans leur dépôt d'un dossier Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) afin qu'ils puissent obtenir une aide exceptionnelle.



Des intempéries très violentes

Tous les élus, en amont et en aval, devront tirer les conséquences de ces inondations « **Ce n'est pas par la peur mais par la compréhension des phénomènes naturels que nous pourrions améliorer les procédures** », indique Armelle Huruguen. D'ailleurs, le Conseil général est en train de mettre en œuvre un système de cartographie de la côte de manière à ce que chacun puisse disposer de toutes les informations nécessaires pour gérer au mieux l'urbanisation, en particulier dans les communes littorales. 📍

Bmo : la campagne est lancée

« Ensemble, pour Brest, tenons le cap ». Voilà le nom de la liste d'union des forces de gauche, de progrès et de l'écologie que conduira François Cuillandre pour les élections municipales à Brest.

« Maire est le plus beau des mandats et je me représente, avec une équipe unie afin de poursuivre le travail déjà accompli », a expliqué le candidat, le 17 janvier, en annonçant officiellement son entrée en campagne, entouré des représentants de toutes les composantes de la majorité municipale.

Le programme de la liste ne sera rendu public qu'au mois de février. « Nous ne souhaitons pas qu'il soit utilisé par d'autres listes en manque d'inspiration », a glissé malicieusement la tête de liste. Il a été élaboré avec les autres listes de gauche de Brest métropole océane.



Les huit têtes de liste socialistes à Brest métropole océane

Depuis le mois de mai, en effet, les représentants des huit listes de gauche à Bmo travaillent ensemble pour élaborer un programme communautaire. « Même si l'élection est municipale, il est important d'avoir un projet communautaire », a rappelé le candidat.

François Cuillandre a indiqué les grands axes du programme qu'il défendra devant

les électeurs de Brest et de Brest métropole océane. Il s'articulera autour de deux grandes orientations : poursuivre la politique de cohésion sociale pour bien vivre à Brest, dans tous les quartiers et confirmer la place de la ville comme métropole de la Bretagne occidentale. D'où l'importance d'un projet partagé par les autres candidats de gauche.

La campagne qui s'engage n'est pas jouée d'avance, contrairement à ce que peut laisser entendre la presse. « Rien n'est jamais acquis », a insisté le candidat qui souhaite une campagne active, avec l'ensemble des Brestoises, sur les vrais enjeux pour l'agglomération brestoïse. Ce sera l'objet des 25 réunions publiques organisées entre le 27 février et le 23 mars. 🌹

Interview

Européennes : rien n'est joué

Avec Yves Bertoncini

Les élections européennes, qui se dérouleront le 25 mai, ne seront pas un référendum pour ou contre l'union européenne mais bien un vote pour une Europe de droite ou une Europe social-démocrate, estime Yves Bertoncini, directeur de Notre Europe, institut Jacques Delors.

Cap Finistère : Pouvez-vous nous présenter Notre Europe, l'institut Jacques Delors ?

Yves Bertoncini : Il s'agit d'un think tank européen fondé par Jacques Delors en 1996. Notre objectif est de produire des analyses et des propositions destinées aux décideurs européens et à un public plus large, ainsi que de contribuer aux débats relatifs à l'Union européenne. Nous sommes établis en France, mais nous aurons très prochainement une antenne à Berlin. Nous intervenons dans tous les médias européens et les publications que vous pouvez trouver sur notre site internet <http://www.notre-europe.eu/> sont toutes

en anglais et en français, les langues de travail de l'Union européenne.

Cap Finistère : La montée des listes populistes semble inéluctable aux prochaines élections.

Yves Bertoncini : Oui et cela est lié au contexte économique, social et politique. En outre, compte tenu de la dégradation, à tort ou à raison, de l'image de l'Union européenne, on peut redouter une montée des listes eurosceptiques, anti-euro, anti-Schengen mais aussi anti-austérité. Cependant, il faut garder son sang froid et regarder lucidement d'où partent les listes. La presse se focalise sur la montée de l'UKIP en Grande Bretagne, par exemple, en oubliant de préciser que ce parti rassemblait déjà 15% des voix aux dernières Européennes. Il faut aussi prendre de la hauteur pour constater que l'extrême-droite est quasiment absente de pays comme l'Allemagne, l'Espagne ou le Portugal.

Cap Finistère : Vous indiquez que les jeux semblent très ouverts et qu'un

changement de majorité est possible.

Yves Bertoncini : Effectivement, car s'il est clair que les eurosceptiques vont progresser, il est aussi clair que la majorité au Parlement européen se jouera entre le centre gauche et le centre droit. Or, on constate que le rapport de forces s'inverse. La droite n'est plus aussi dominante en Europe, par rapport à la gauche et les courbes peuvent se croiser. Si on regarde les poids respectifs des partis on constate que neuf gouvernements sont à droite, neuf à gauche et que dix sont en coalition. En outre, il faut bien avoir à l'esprit que le Parlement européen ne fonctionne pas comme l'assemblée nationale française avec une majorité et une opposition. Sur de nombreux votes, des majorités se construisent en fonction des textes proposés. Il y a aujourd'hui près de dix points de différence entre le PPE (36%) et le PSE (28%). Mais cet écart va très probablement se réduire et la donne sera totalement modifiée. 🌹



Agenda

27 janvier
18h45 : Conseil fédéral
au siège de la Fédération
à Quimper.

8 février
Journée fédérale des
secrétaires et trésoriers
de sections.

21 février
18h45 : Conseil fédéral
au siège de la Fédération
à Quimper.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1033 - Vendredi 24 janvier 2014
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

Annonces légales & judiciaires

SELARL Xavier MOAL ET ASSOCIÉ
Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16 - Fax 02 98 44 09 24

SCI DU RADOUB R
Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3, Créac'h Coadic
29800 SAINT THONAN

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

SCI DU RADOUB R.
Forme : Société Civile Immobilière.
Siège social : 3, Créac'h Coadic - 29800 SAINT THONAN.

Objet : L'acquisition, la gestion, la réparation, l'entretien, l'administration, la transformation, la prise à bail, la location de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis ; la souscription d'emprunts immobiliers, le cautionnement de prêts ; la mise en garantie de tout ou partie de ses biens immobiliers dans le cadre des emprunts conclus par la société ou ses associés auprès de tout établissement de crédit et notamment l'octroi de cautionnements simples ou solidaires et d'hypothèques.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros.

Apports en numéraire : 1 000 euros.
Gérant : Monsieur Didier NICOLAS demeurant à SAINT THONAN (29800) 3, Créac'h Coadic.

Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société, ainsi qu'aux descendants ascendants et conjoints, qu'avec le consentement des associés représentant les trois quarts du capital.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis.

FRANÇOIS ET LAURENT CARN
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Quillien
29410 LE CLOÛTRE SAINT THÉOGNEC
447 575 101 RCS BREST

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2013, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur François CARN de ses fonctions de cogérant, à compter du 31 décembre 2013 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis,
La Gérance.

SASU MÉCAPARK ENTREPRISES
ANNONCE LÉGALE DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SASU MÉCAPARK ENTREPRISES au capital de 1 000 euros. **Siège social :** 7, rue Douric Ar Gueben - 29510 LANDRÉVARZEC. **Objet :** Commerce de biens et services divers pour les particuliers ou les entreprises.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER. **Président :** Richard CRÉTIER demeurant 7, rue Douric Ar Gueben - 29510 LANDRÉVARZEC pour une durée indéterminée.

Fait à LANDRÉVARZEC, le 10 décembre 2013, conformément à l'article 29 des statuts enregistrés au SIE de QUIMPER Ouest.
Signature.

SASU D'COM CONSEIL

ANNONCE LÉGALE DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SASU D'COM CONSEIL au capital de 1 000 euros. **Siège social :** 7, rue Douric Ar Gueben - 29510 LANDRÉVARZEC. **Objet :** Conseil et assistance opérationnelle pour les affaires.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER. **Président :** Richard CRÉTIER demeurant 7, rue Douric Ar Gueben - 29510 LANDRÉVARZEC pour une durée indéterminée.

Fait à LANDRÉVARZEC, le 10 décembre 2013, conformément à l'article 29 des statuts enregistrés au SIE de QUIMPER Ouest.
Signature.

SELARL Xavier MOAL ET ASSOCIÉS
Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16 - Fax 02 98 44 09 24

SCI XMP
Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3, rue Kéravel
29200 BREST

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
SCI XMP.
Forme : Société Civile Immobilière.
Siège social : 3, rue Kéravel - 29200 BREST.

Objet : L'acquisition, la gestion, la réparation, l'entretien, l'administration, la transformation, la prise à bail, la location de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis ; la souscription d'emprunts immobiliers, le cautionnement de prêts ; la mise en garantie de tout ou partie de ses biens immobiliers dans le cadre des emprunts conclus par la société ou ses associés auprès de tout établissement de crédit et notamment l'octroi de cautionnements simples ou solidaires et d'hypothèques ; la prise de participation par tous moyens, apports, fusions, souscriptions, achats de tous droits sociaux dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer ; la gestion d'un portefeuille de titres de participation.

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1 000 euros.
Gérant : Monsieur Xavier MOAL demeurant à BREST (29200) 9, rue de Siam.

Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société, ainsi qu'aux descendants ascendants et conjoints, qu'avec le consentement des associés représentant les trois quarts du capital.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis.

AVIS DE MODIFICATION

SOCIÉTÉ CIVILE
PROFESSIONNELLE D'AVOCATS
AVOCATS OUEST CONSEILS
Société Civile Professionnelle d'Avocats
au capital de 207 000 euros
Siège social : QUIMPER - 6, rue Saint-Marc
RCS QUIMPER 394 342 240

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2014, il résulte que :

Monsieur Bernard RIOU demeurant 12 bis, impasse de Kerelec - 29000 QUIMPER, a cessé ses fonctions de gérant de la société.

En conséquence, l'article 16 des statuts est modifié :

- **Ancienne mention :** Maîtres RIOU, PERREAU, JAN et LE FRIANT sont désignés en

qualité de co-gérants de la société pour une durée illimitée.

- **Nouvelle mention :** Maîtres PERREAU, JAN et LE FRIANT sont désignés en qualité de co-gérants de la société pour une durée illimitée.

Pour avis.

SELARL JEAN-MARC BERROU
ET PIERRE LE REST
Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

CESSION DE BRANCHE D'ACTIVITÉ

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BREST du 10 janvier 2014 enregistré au Service des Impôts des Entreprises de Brest Ponant le 14 janvier 2014 (bordereau n°2014/71 case n°15), la société **BELEM IMMOBILIER SARL** au capital de 7 000 euros ayant son siège social à BREST (29200) 16, rue Colbert RCS BREST 493 788 327 a cédé à la société **LE MARTRET IMMOBILIER SARL** au capital de 8 000 euros, ayant son siège social à BREST (29200) 44, rue du Château RCS BREST 442 941 050, la branche d'activité de gestion dépendant d'un fonds de commerce d'agence immobilière exploité à BREST (29200) 16, rue Colbert, connue sous l'enseigne «BELEM IMMOBILIER» moyennant le prix de SOIXANTE MILLE EUROS (60 000 euros). L'entrée en jouissance a été fixée au 10 janvier 2014.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au cabinet de Maître Jean-Marc BERROU, Avocat 3, rue Kéravel à BREST.

Pour unique insertion.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Dénomination sociale :
EURL PRESTAVIC.
Siège social : 2, rue de St Thégonnec - 29400 SAINT SAUVEUR.

Objet social : Toutes prestations de service et notamment le ramassage de volailles.

Durée de la société : 99 ans.
Capital social : 1 000 euros.

Gérant : Monsieur François Eugène Louis Marie QUEROU DOYEN, demeurant 16, rue Louis Guilloux - 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS.

Immatriculation de la société au RCS de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

YVE ANNE
Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 304,90 euros
Siège social : 70, route de Kerfily
29280 LOCMARIA PLOUZANÉ
Siège de liquidation : 5, rue du Gué de Gesnes
61000 ALENÇON
RCS BREST 379 256 365

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 13 décembre 2013 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Marie DILASSER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BREST, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.